

TARIFS DES PRESTATIONS TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 1^{er} FEVRIER 2024

Repas au personnel

- Salade composée (assiette froide) et dessert : 3.10 €
- Plat unique chaud du jour : 3.80 €
- Déjeuner complet : 5.80 €
- Dîner : 5.30 €



Repas aux familles et personnes extérieures

- Petit déjeuner : 3,30 €



Possibilité de repas familiaux pour 3 personnes accompagnants maximum, dans la salle à manger du service du résident, sous condition d'une réservation impérative de 48 heures avant la date prévue.



- Déjeuner ou dîner complet (eau et café inclus) : 9.00 €
Service assuré dans la salle à manger du service du résident jusqu'à 3 personnes maximum.
- Repas de fête (eau et café inclus) : 14.00 €
Service assuré dans la salle à manger du service du résident jusqu'à 3 personnes maximum.



Possibilité de repas familiaux pour 10 accompagnants maximum sous condition d'une réservation impérative 15 jours avant la date prévue.

- Repas jour / repas de fête (eau et café inclus) : 18.00 €
Repas de famille de 4 à 10 personnes maximum avec prestation de service.

Tarif forfaitaire pour mise à disposition de salle pour réunion de familles sans fourniture de repas de la part de l'EPMS (mise à disposition four micro-ondes, vaisselle, préparation de la salle et nettoyage de la salle après réception) : 25.00 €

Tarif forfaitaire pour ligne téléphonique (facturation semestrielle en terme à échoir) : 6 € / mois

Dépôt de garantie

Conformément au contrat de séjour (article 10.1) et à l'article R314-149 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le montant du dépôt de garantie, pour tous les résidents payants, est égal à un mois de 30 jours d'hébergement, avec application du tarif Hébergement en vigueur à la date d'entrée du résident.



La Directrice Déléguée,


Nathalie JEZEQUEL